



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseiller communaux.
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

2.- OBJET : Modification de la composition de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité - DEFOSSE

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er} et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment ses articles D.I.7 à D.I.10, R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 1988 instituant la Commission consultative communale d'aménagement du territoire d'ANDENNE ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2019 approuvant le renouvellement de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'ANDENNE tel que contenu dans la délibération du 27 mai 2019 du Conseil communal ;

Attendu que feu Monsieur Marc DEFOSSE, membre effectif de la commission, est décédé le 4 novembre 2021 ;

ARRETEA L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Le Conseil communal modifie comme suit la composition de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité, telle qu'approuvée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2019 :

- Il est mis fin au mandat de feu Monsieur Marc DEFOSSE, membre effectif de la CCATM;
- Monsieur Patrick MAGNEE, membre suppléant du précité, est proposé comme membre effectif de la CCATM.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise, pour suite voulue, au Ministre de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à la DGO4 du SPW.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

**Le Directeur général,
(s) Ronald GOSSIAUX**

**Le Président,
(s) Philippe RASQUIN**

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX


Claude EERDEKENS

